

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires

Ce qu'en dit l'accord de gouvernement

S'agissant du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, nous optons pour une **approche réaliste et pragmatique**, avec, comme **principaux fils conducteurs**, le **Traité de non-prolifération** des armes nucléaires des Nations-Unies et le **concept stratégique de l'OTAN**. Nous continuerons à soutenir toutes les initiatives internationales qui tendront à instaurer une interdiction, ou à tout le moins un meilleur contrôle des systèmes d'armes à portée indiscriminée et/ou qui ont un effet disproportionné sur la population civile, des sous-munitions, des armes à uranium appauvri et des dispositifs «anti- manipulation ».

Ce qu'en pense la CNAPD

Un non-sens théorique :

- Mettre sur le même pied le TNP et le concept stratégique de l'OTAN.
- Le TNP prône un désarmement nucléaire intégral, alors que le concept stratégique de l'OTAN s'appuie sur la dissuasion nucléaire.

Des Etats qui se contredisent dans leurs actes :

- Le TNP est signé par trois des grandes puissances de l'OTAN.
- 5 pays européens membres de l'OTAN, dont la Belgique pourtant signataire du TNP, entreposent des armes nucléaires américaines sur leur territoire, posant des obstacles sérieux à la non-prolifération nucléaire.
- Kofi Annan en 2000, « *le peu d'empressement des États dotés d'armes nucléaires à désarmer fait perdre sa force diplomatique au régime de non-prolifération et réduit ainsi son aptitude à juguler la prolifération.* »

La Belgique doit rester cohérente vis-à-vis du TNP :

- En Belgique, la volonté d'un monde sans arme nucléaire doit passer par le retrait de toutes les armes tactiques présentes en Belgique. Ces armes tactiques sont en effet le premier frein au désarmement nucléaire.
- Le Gouvernement doit déclassifier l'accord bilatéral secret passé avec les Etats-Unis en 1971 autorisant le déploiement des têtes nucléaires B-61 sur notre territoire.
- La modernisation annoncée des têtes nucléaires présentes en Belgique, censée rendre ces armes toujours plus précises (et donc plus opérationnelles) doit être considérée pour ce qu'elle est : une violation flagrante du Traité de non-prolifération que le Gouvernement belge entend pourtant, dans cet accord, investir.